

COMMUNE DE BAGNES

Enquête publique

Demande d'autorisation de défricher

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérante : Mme Florence PASCHE KOO
Lieu-dit Les Avoutzons - parcelle n° 4185
But du défrichement : agrandissement du chalet
Surface du défrichement : 50 m²
Coordonnées centrales : 2'583'990 / 1'104'355

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés dans les délais indiquées, les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'administration communale

Le Châble, le 4 avril 2014